



Légende du Plan Communal d'Aménagement

INDICATION GRAPHIQUE

- Périimètre du PCA
- Périimètre de la révision**
- A: zone agricole => zone d'activité économique industrielle
- B: zone agricole => zone d'activité économique mixte
- C: zone d'activité économique industrielle => zone d'espace vert
- D: zone agricole => zone d'espace vert

- Limite du domaine public de la voirie régionale
- Espace de recul par rapport à la limite du domaine public
- GRU - RGBSR de Chastres, Fairoul, Pry, Vogenée
- Périimètre de reconnaissance économique (2 octobre 1973)
- Périimètre de reconnaissance économique (1 février 1979)
- Lotissement accordé le 17/08/1978 par le Collège des Bourgmestre et Echevins
- Chemins communaux
- Servitude de passage du collecteur principal

Cartographie de l'aléa d'inondation

- Valeur d'aléa d'inondation faible
- Axe de ruissellement d'aléa élevé
- Axe de ruissellement d'aléa moyen
- Axe de ruissellement d'aléa faible

- Légende du fond de plan**
- Limite parcellaire (Cadastré 2022)
 - Bâti existant
 - Courbe de niveau

PROVINCE DE NAMUR		
Commune de Walcourt		
Dressé et dessiné par Céline Hermans Ir. Architecte - urbaniste	Signature Céline HERMANS	
Date : 04/11/2022	Echelle : 1/2000 	
PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT Extension du PAE de Chastres. Périimètre 1	DOSSIER	
AUTEUR DE PROJET	COMMUNE	
 Développement territorial du Bep Bureau Economique de la Province de Namur Avenue Sergent Vriethoff, 2 B-5000 NAMUR Tél : 081 71 71 54 Fax : 081 71 71 00 e-mail : che@bep.be	Commune de Walcourt Place de l'hôtel de ville n° 3 5650 WALCOURT Tél : 071/61.06.10 Fax : 071/61.06.11 	
PLAN	SITUATION EXISTANTE DE DROIT	PLAN
AVANT-PROJET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE LE COLLEGE COMMUNAL CERTIFIE QUE LE PRESENT PLAN A ETE SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE DU AU	VU ET ADOPTÉ PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE VU ET ADOPTÉ DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU	ADOPTION
LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE	LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE	ADOPTION
VU POUR ETRE ANNEXE A L'A.M. DU		APPROBATION
LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITE, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ETRE ANIMAL ET DES ZONINGS		APPROBATION